



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

<b>Numéro</b>  <b>2024-156</b>	<b>PORTANT EVACUATION DES HABITATIONS JOUXTANT LE BATIMENT SIS 36 RUE DU CIMETIERE</b>
--------------------------------------	--

### Le Maire de la Commune de Soisy-sur-Seine,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** le Code Pénal, et notamment ses articles R 610.5, et R 644-2-1,

**Vu** le décret n°86.475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

**Vu** le décret 2022-185 du 15 février 2022,

**Vu** la Loi 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Considérant** que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Essonne est intervenue en urgence, ce jour, le samedi 14 septembre 2024, de 7h30 à 13h, à la suite de l'effondrement d'un mur de l'immeuble situé au 36 rue du cimetière à Soisy-sur-Seine,

**Considérant** que le commandant des opérations du SDIS après l'examen du bâtiment a estimé que le bâtiment présentait des risques d'effondrement imminent sur le terrain au 36 rue du cimetière mais aussi aux abords du terrain et que ce risque d'effondrement constituait un danger pour les personnes sur le terrain d'emprise du bâtiment, pour certains occupants de propriétés riveraines des 38 rue du cimetière et 34 rue du cimetière (l'appartement au premier étage du bâtiment qui touche le bâtiment sinistré) et pour toute personne sur l'espace public entre l'entrée du chemin de l'Orée de Soisy et la sortie de la propriété du 34 rue du cimetière.

**Considérant** que l'effondrement du bâtiment constitue un danger pour la sécurité publique

**Vu** l'arrêté du Maire du 14 septembre 2024 interdisant la circulation des véhicules et des piétons rue du cimetière entre les numéros 34 et 38,

**Vu** l'arrêté du Maire n°2024-156 du 16 septembre 2024 portant fermetures à la circulation des véhicules, des piétons (sauf riverains) et des bus et portant sur les modalités d'exécution des travaux de démolition du bâtiment et d'évacuation des gravats,

**Considérant** qu'au regard de l'avancement des travaux et de l'aggravation de la dangerosité du bâtiment en cours de démolition, il est nécessaire de compléter l'arrêté sus indiqué, sur les modalités d'évaluation des riverains habitant les logements jouxtant le bâtiment sis 36 rue du Cimetière,

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire.

Accusé de réception en préfecture  
091-219106002-20240917-ARRETE2024-156-AR  
Date de réception préfecture : 17/09/2024

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

L'arrêté du Maire n° 2024-155 du 16 septembre 2024, portant fermetures à la circulation des véhicules, des piétons (sauf riverains) et des bus et portant sur les modalités d'exécution des travaux de démolition du bâtiment et d'évacuation des gravats, complété par les articles ci-dessous :

### ARTICLE 2 Bis :

Pour des raisons de sécurité, pendant la durée des travaux de démolition du bâtiment, entrepris par la société TERRADOM, et d'évacuation des gravats, les habitations jouxtant le bâtiment sis 36 rue du Cimetière, devront être entièrement évacués par leurs occupants, et ce immédiatement dès notification du présent arrêté.

Le propriétaire est tenu d'assurer l'hébergement provisoire des occupants jusqu'à leur retour dans les lieux. A défaut, l'hébergement provisoire sera effectué par la collectivité publique et à la charge du propriétaire.

### ARTICLE 6 Bis :

Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et porté à la connaissance des occupants. Il sera affiché sur la façade des bâtiments concernés.

Fait à Soisy-sur-Seine, le 17/09/2024



Jean-Baptiste ROUSSEAU

APPLICATION DU C.G.C.T.  
TRANSMIS EN PRÉFECTURE LE :  
PUBLIÉ OU NOTIFIÉ LE :  
LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE  
EXÉCUTOIRE DE CET ACTE À COMPTER DU :

Jean-Baptiste ROUSSEAU

*Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire.*

Accusé de réception en préfecture  
091-219106002-20240917-ARRETE2024-156-AR  
Date de réception préfecture : 17/09/2024

Hôtel de Ville - 12 rue Notre Dame - 91450 Soisy-sur-Seine - Tél. 01 69 89 71 71 - Fax. 01 69 89 05 99 - [secretariat@soisysurseine.fr](mailto:secretariat@soisysurseine.fr)

[www.soisysurseine.fr](http://www.soisysurseine.fr)